Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570590
Centre d'intérêt: 120

Centrale de l'enseignement du Québec.

L'avenir de l'enseignement collégial : avis adressé à Madame Lucienne Robillard, Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / CEQ. -- [Sainte-Foy] : CEQ, 1991.
6 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: D9664.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Collégial (Ordre d'enseignement)

Cet avis fait part brièvement de quelques préoccupations de la CEQ concernant l'ordre d'enseignement collégial se rapportant aux points suivants: l'accessibilité, les frais de scolarité, l'évaluation, la formation professionnelle, l'éducation des adultes, la recherche.

CEQ

95-70590

L'avenir de l'enseignement collégial

Avis adressé à madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

REÇU le
- 1 MAI 1995
Rép:.....

Mars 1991

L'avenir de l'enseignement collégial à l'aube de l'an 2 000 est à l'ordre du jour, le Conseil des collèges en a d'ailleurs fait le thème principal de ses travaux cette année. Nous participerons prochainement aux audiences du Conseil des collèges et nous serons présents à l'occasion du débat public qui ne manquera pas de survenir lors de la publication des résultats de cette vaste consultation à l'automne 1992. Dans cette optique, nous aimerions profiter de cette première rencontre pour vous faire part de quelques-unes de nos préoccupations concernant cet ordre d'enseignement. Nous aimerions aborder brièvement les points suivants : l'accessibilité, les frais de scolarité, l'évaluation, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et la recherche.

L'accessibilité

Le taux d'accessibilité de 45 p. cent qui avait été fixé par les démographes de la Commission Parent a été atteint en 1980 et depuis lors, il a augmenté considérablement pour atteindre près de 63 p. cent en 1986. Depuis, ce taux a chuté de quelques points suite au relèvement de la note de passage au secondaire et il se situe aujourd'hui à près de 60 p. cent.

Nous devons constater qu'à toutes fins utiles, l'ordre d'enseignement collégial est maintenant sans objectif de fréquentation scolaire. Nous reconnaissons que fixer le taux d'accessibilité à tel ou tel niveau peut, à première vue, paraître arbitraire, mais est-il moins arbitraire de laisser le réseau collégial sans objectif? Nous sommes convaincus que le seuil maximum d'accessibilité n'est pas encore atteint puisqu'il existe encore, comme vous le savez sans doute, d'importantes inégalités selon le sexe, la langue maternelle, l'origine sociale et la région d'origine. Notre conviction est d'autant plus renforcée que plusieurs observateurs estiment que le diplôme d'études collégiales est en voie de devenir le minimum requis pour s'intégrer sur le marché du travail. Cette précision de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en regard du taux de fréquentation visé pour l'an 2 000, faciliterait le travail de planification et permettrait à l'ensemble des groupes intéressés de connaître les intentions du gouvernement québécois en ce qui concerne la réduction des inégalités.

Un nouveau phénomène semble prendre de l'ampleur dans les cégeps, il s'agit de la sous-représentation des hommes. A l'automne 1989, les cégeps ont admis 3 736 femmes de plus que d'hommes; c'est un phénomène qui s'accentue depuis 1982. Le dernier rapport du

30000007069150

Service régional d'admission de Montréal[1] nous indique qu'il y aurait 17 000 femmes de plus que d'hommes dans les cégeps. Ne conviendrait-il pas de prendre des mesures pour convaincre les garçons de l'importance et de l'opportunité de poursuivre des études collégiales?

Les taux importants de déperdition des effectifs scolaires que l'on peut observer aussi bien au secondaire qu'au collégial imposent, selon nous, que l'on adopte une stratégie cohérente et articulée de lutte à l'échec scolaire. Sortir de l'école secondaire ou du cégep sans diplôme n'a plus la même signification aujourd'hui qu'hier. Pour plusieurs jeunes, cela signifie la dépendance et la marginalisation sociale et, en bout de course, des coûts supplémentaires pour l'État et l'ensemble des contribuables. Aussi, nous estimons qu'il convient d'augmenter les ressources allouées à la lutte à l'échec scolaire. Il s'agit somme toute, de s'inscrire dans une approche préventive qui profitera à l'ensemble de la société québécoise.

La réussite scolaire du plus grand nombre de jeunes fait partie des objectifs centraux de notre organisation. Nous avons en ce sens, pour confirmer notre engagement concret, élaboré un projet de Centre de recherche sur l'échec et l'abandon scolaire en collaboration étroite avec les chercheuses et chercheurs de l'Université Laval. L'Unesco s'est montré vivement intéressé par ce projet unique en son genre, le gouvernement fédéral et le ministère de l'Éducation aussi. Cependant, l'accueil de votre ministère a été moins chaleureux et nous aimerions que vous examiniez personnellement les mérites de ce projet; nous sommes tous disposés à vous faire connaître l'état d'avancement du dossier et à favoriser les contacts entre nos chercheuses et chercheurs et les gens de votre ministère. Nous aimerions que ce Centre puisse démarrer ses travaux le plus tôt possible et qu'il examine en priorité la nouvelle problématique du travail à temps partiel chez les jeunes.

Les frais de scolarité au cégep

Nous ne vous cacherons pas que nous avons accueilli avec beaucoup de soulagement la décision de votre gouvernement de ne pas introduire des frais de scolarité au cégep. Outre le fait que la 1re année du cégep correspond dans les autres provinces à la dernière année du secondaire et que les jeunes y bénéficient donc de la gratuité, ce que nous craignons le plus, c'est que cette mesure n'ait pour effet d'amplifier davantage le travail à temps partiel, d'accentuer le phénomène de l'allongement des études et

---

[1] SRAM. Rapport annuel 1989-90.

de restreindre en bout de course l'accessibilité. Les grands principes qui ont présidé à la réforme de l'enseignement font pour ainsi dire partie du projet de société québécois et, à ce titre, ils ne sauraient être remis en question à l'occasion de chacun des budgets en l'absence de débat social.

L'évaluation

Sur ce sujet, nous sommes d'accord avec le fait que les collèges rendent des comptes sur la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent. Nous croyons cependant qu'il faut à tout prix éviter les méthodes de classement simplistes qui traduisent davantage la qualité des dossiers scolaires des étudiantes et des étudiants à l'entrée plutôt que la qualité du processus d'apprentissage en cours dans chacun des établissements. Dans ce type de classement, les cégeps urbains qui recrutent dans les milieux défavorisés (ex.: Vieux-Montréal et André-Laurendeau) et les cégeps régionaux (ex.: Sept-Iles, Victoriaville) partent perdants. Exacerber la concurrence entre les cégeps sur la base de classement public aurait pour effet de créer "deux cégeps dans un" pour reprendre l'expression du Conseil des affaires sociales. On accentuerait ainsi le clivage déjà existant entre les cégeps qui sont plus sélectifs et ceux qui ne peuvent se permettre de l'être. Un cégep bien coté pour les biens-nantis et un cégep ordinaire pour les pauvres.

Nous croyons que l'on tend vers une plus grande qualité de l'éducation lorsque le système assure les conditions de réussite et de promotion du plus grand nombre, qu'il vise à réduire l'échec scolaire et qu'il contribue ainsi à la réduction des inégalités socio-économiques. S'il doit y avoir une évaluation institutionnelle, elle devrait selon nous, se faire sur cette base. Cela serait d'ailleurs conforme à la mission d'origine de ces institutions.

La formation professionnelle

Nous sommes vivement préoccupés par le sous-développement de la formation professionnelle au Québec; c'est pourquoi l'an dernier nous avons publié une importante recherche sur cette question[2]. Le déclin des clientèles que l'on observe dans les cégeps depuis les huit dernières années est extrêmement inquiétant compte tenu des pénuries anticipées de techniciens spécialisés. Ce déclin des

---

[2] Payeur, C., S'engager pour l'avenir, Formation professionnelle et monde du travail, CEQ, mars 1990, 115 pages.

clientèles doit être contrecarré par un plan vigoureux de revalorisation de la formation professionnelle au collégial. Ce plan est d'autant plus opportun que le taux de placement des diplômés atteint 86 p. cent pour l'ensemble des programmes et que dans certains cas, il atteint presque 100 p. cent.

Nous sommes heureux que vous ayez manifesté l'intention de donner suite aux recommandations du Conseil supérieur de l'éducation et du Conseil des collèges concernant l'élagage des préalables. Cette initiative s'imposait notamment depuis la réforme de l'enseignement au secondaire. Il reste bien sûr la délicate question des chevauchements de programmes. Nous convenons qu'il n'est guère facile de trancher cette question non seulement en raison des intérêts parfois divergents des deux ordres d'enseignement, mais aussi en raison des mutations profondes des fonctions de travail sur le marché de l'emploi.

Nous accueillons favorablement votre intention d'intensifier les concertations avec le ministère de l'Éducation. La formation professionnelle au collégial et la formation professionnelle au secondaire ont trop longtemps évolué séparément, cette situation n'est pas entièrement étrangère aux difficultés que nous connaissons aujourd'hui. Nous convenons qu'il est utile de réduire dans la mesure du possible les chevauchements de programmes, mais là n'est pas à notre avis le principal défi de la formation professionnelle. Il importe surtout de revaloriser cette formation et de miser sur le réseau d'établissement public pour atteindre cet objectif.

L'éducation des adultes

Un problème criant se rencontre à l'éducation des adultes. Les cégeps sont les seuls à fonctionner sur la base d'une enveloppe fermée. Ce type de fonctionnement est inéquitable pour cet ordre d'enseignement et il l'est aussi pour les adultes qui ne peuvent s'inscrire à des cours dont ils ont besoin, faute de financement adéquat. Les professionnelles et les professionnels que nous représentons et qui se retrouvent dans une majorité de cégeps de la province nous indiquent que la demande excède l'offre et qu'il est donc fréquent que des cours utiles ne soient pas offerts. Bref, les besoins sont là, la demande aussi, mais les fonds manquent.

Une autre difficulté relevée par nos membres est tributaire du nouveau mandat confié au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Il semble bien que dans les cégeps, il n'y en ait plus que pour la formation sur mesure et que l'extension de ce type de formation se fasse au

détriment de la formation qualifiante. Nous ne nions pas qu'il y ait d'importants besoins dans les entreprises en termes de formation pointue, mais faut-il réduire la mission de l'éducation des adultes à ce seul mandat? Nous croyons que ce serait rendre un bien mauvais service aux individus, aux entreprises et aux institutions que de ne miser que sur la formation non créditée. Ce dont nous avons le plus besoin en éducation des adultes c'est d'une vision à moyen et à long termes de l'éducation continue qui prenne en compte à la fois les besoins en main-d'oeuvre et les besoins de la main-d'oeuvre. D'ailleurs ces besoins se rejoignent de plus en plus puisque la plupart des analystes s'entendent pour dire que les travailleuses et les travailleurs auront surtout besoin, dans l'avenir, de développer des habiletés de base qui renvoient à une forme ou une autre de polyvalence. Pourquoi dans ce contexte tout miser sur l'acquisition d'habiletés spécifiques?

Les reproches que l'on adressait autrefois au système d'éducation à l'effet qu'il ne tenait pas assez compte des réalités des entreprises n'étaient pas tous sans fondement. Il semble toutefois qu'aujourd'hui on se dirige vers l'excès contraire. En cette matière, on se doit de rechercher un équilibre, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a un rôle primordial à jouer dans la recherche de cet équilibre.

La recherche

Vous avez récemment indiqué votre volonté de développer la recherche au collégial selon trois axes principaux : la recherche pédagogique, la recherche technologique et dans une moindre mesure la recherche disciplinaire. Ce choix nous apparaît judicieux mais, selon nous, il y a un autre axe qui mériterait d'être développé c'est celui de la recherche-action qui s'appuie sur les besoins identifiés par les collectivités régionales (groupes communautaires, groupes de femmes, etc.). Ces organisations qui rendent de précieux services à la collectivité ont aussi besoin du support et de l'implication des chercheuses et chercheurs. A l'heure où l'on parle de plus en plus de développement régional, n'y a-t-il pas lieu de réaffirmer avec plus de vigueur la mission de service à la collectivité des institutions collégiales? La plupart des cégeps ont maintenant des services d'aide aux entreprises mais les services d'aide à la collectivité sont extrêmement réduits, voire inexistants. Ici encore, il s'agit de rechercher un équilibre entre les exigences du développement économique et celles du développement social.

Nous aurions souhaité que la mission de recherche soit explicitement reconnue dans la Loi des collèges.

Les chercheuses et chercheurs auraient reçu un message clair de la part du gouvernement. Il est indispensable d'assurer une certaine stabilité au financement si l'on veut que celle-ci puisse faire preuve de dynamisme. Tant et aussi longtemps que la mission de recherche ne sera pas formellement reconnue, son financement sera soumis aux aléas de la conjoncture économique.

Au niveau universitaire, la situation de la recherche en éducation nous préoccupe beaucoup. Le financement de la recherche universitaire se privatise et l'entreprise privée n'a aucun intérêt à financer la recherche sociale, culturelle ou éducative. La recherche en éducation fait figure de parent pauvre. Cette situation est déplorable particulièrement dans un contexte où les défis posés à l'école se multiplient au rythme des changements sociaux. L'accentuation des clivages sociaux, l'éclatement de la famille, le caractère pluriethnique de l'école, l'importance accrue de la formation professionnelle sont des tendances lourdes qui marquent profondément notre société et qui se répercutent sur l'école. L'État seul peut donner l'impulsion nécessaire à ce type de recherche puisque l'entreprise privée, de par sa nature, est davantage préoccupée par le profit que par le développement social.